



BÂTIMENT, TRAVAUX
PUBLICS, BOIS



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Lycée des métiers du Bâtiment - Felletin

Certificateur : MINISTRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

code RNCP : n°35974

Date de publication : 22/01/2021

CAP Menuisier installateur

PRÉSENTATION MÉTIER

Les titulaires du CAP menuisier installateur sont destinés à devenir des ouvriers professionnels qualifiés de la menuiserie et de l'agencement formés pour fabriquer et installer les pièces d'adaptation et d'ajustement des menuiseries (portes, fenêtres, volets, placards, escaliers...) et du mobilier.

OBJECTIFS

Au sein de l'entreprise, sur chantier, son activité consiste à :

- participer à la préparation de la mise en œuvre sur site d'ouvrages très variés, par ses connaissances technologiques, par sa maîtrise des savoir-faire ;
- suivre le processus de mise en œuvre de son ouvrage à partir de documents techniques, des normes de la menuiserie et de l'agencement, des contraintes de l'entreprise ;
- mettre en œuvre les mesures de sécurité et de prévention adaptées ;
- réaliser les opérations de pose selon les techniques et les procédés courants de mise en œuvre relatifs à la menuiserie et à l'agencement.

PUBLICS / PRE-REQUIS

- Tout public
- Savoir lire, écrire, compter, comprendre et s'exprimer en français

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.





Durée

- 670 h en centre - 490 h en entreprise, durée ajustable selon les acquis

Validation / Modalités d'évaluation

- CAP Menuisier installateur, diplôme de niveau 3
- Attestation de formation
- Contrôle en cours de formation (CCF)

Modalités de formation

- Formation en présentiel
- Alternance de périodes en centre de formation et en entreprise
- Formation et suivi individualisés adaptés aux acquis

Modalités de financement

- Financement individuel
- Contrat d'alternance
- Projet de Transition Professionnel (PTP)
- Pro-A
- Compte personnel de formation (CPF)
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Plan de développement des compétences

Tarif de référence*

- 10 050 €

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

CONTENU

Préparation de la mise en œuvre sur chantier :

- Identifier, décoder et interpréter les données de définition d'un ouvrage; analyser les contraintes de réalisation et d'une situation de chantier; proposer et justifier des solutions techniques de mise en œuvre; traduire graphiquement une solution technique; établir les quantitatifs de matière, de produits et de composants; compléter les modes opératoires d'installation et/ou pose.

Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier :

- Conditionner, stocker, charger, décharger les matériaux; organiser et sécuriser son espace de travail; vérifier la conformité des supports et des ouvrages; réaliser la dépose des ouvrages; implanter et répartir les ouvrages; réaliser des adaptations avec les machines portatives et l'outillage; poser les menuiseries extérieures et les fermetures; poser les aménagements intérieurs et les agencements; poser les revêtements muraux et plafonds, les parquets, les terrasses; mettre en œuvre les produits d'étanchéité et d'isolation; maintenir les matériels et les outillages en état; assurer la maintenance des ouvrages; communiquer avec les différents partenaires.

Enseignement général :

- Français et histoire-géographie -enseignement moral et civique ; mathématiques et physique-chimie ; prévention sécurité environnement ; anglais.

Compléments formation : Sensibilisation aux valeurs de la République, aux enjeux du numérique et du développement durable ; préparation à l'accès à l'emploi.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

Poursuite d'études : Sous certaines conditions, il est possible de poursuivre des études en 2 ans en BAC Professionnel ou en Brevet Professionnel.

Métiers accessibles : Menuisier, menuisier fabricant, installateur de menuiserie et fermetures, installateur de cuisine, machiniste constructeur ou plateau.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Pour les demandeurs d'emploi éligibles : Validation de votre projet par un conseiller emploi (France Travail, Mission Locale, CAP EMPLOI ou Conseil départemental)
- Alternance : Accès après avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation